

APPEL DE CANDIDATURES

Sénat académique 2023-2024

Personne représentante des personnes étudiantes de premier cycle et de cycles supérieurs

Jusqu'au 24 avril 2023 à 8h30, la FÉCUM recevra des candidatures au poste de personne représentante des personnes étudiantes de premier cycle et de cycles supérieurs au Sénat académique de l'Université de Moncton.

Les responsabilités et les attributions du Sénat sont décrites par les statuts et règlements et se résument comme suit :

« Le Sénat académique constitue, avec le Conseil des gouverneurs, l'une des deux instances supérieures de l'Université de Moncton. Présidé par le recteur et vice-chancelier et composé de 42 membres, le Sénat possède les pouvoirs de conduire, diriger et réglementer toutes les affaires de l'Université relatives à l'enseignement et à la recherche. Il est l'organisme d'autorité qui exerce le contrôle sur l'académique, les études, l'enseignement et toutes les activités universitaires dans l'ensemble de chacune des parties de l'Université. Ses attributions et ses comités sont définis au chapitre 4 des Statuts et règlements. »

Ces personnes représentantes doivent voir à ce que le point de vue des personnes étudiantes soit pris en considération à même toutes les décisions et délibérations du Sénat et sont parfois appelées à siéger à des comités découlant du Sénat.

Les lettres de candidature (avec un curriculum vitae à jour) doivent être envoyées par courriel (dg@feecum.ca) à l'attention de Pierre Losier, directeur général, **avant 8h00 le 24 avril 2023**.

La sélection devra représenter autant que possible la démographie du campus en incluant la vice-présidence académique de la FÉCUM.

N. B. Les personnes intéressées à déposer leur candidature doivent être inscrites à temps complet à un programme offert au CUM au moment du dépôt de leur candidature. Pour l'année 2023-2024, ces personnes étudiantes devront être inscrites à temps complet.